

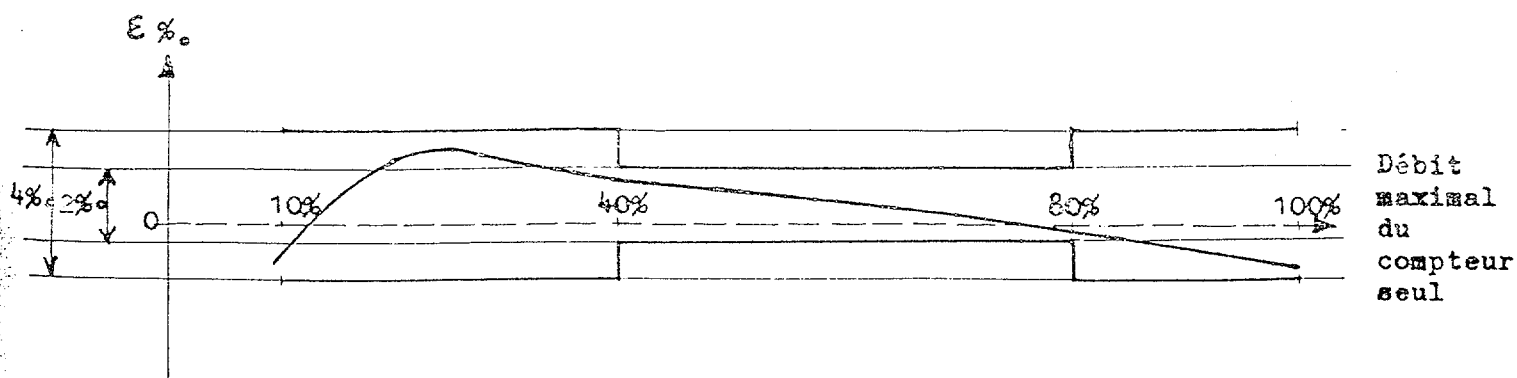
## ANNEXE

à la décision n° 75.1.01.524.1.3 du 19 février 1975

Instruction relative à l'étalonnage et aux conditions d'emploi  
du compteur continu cabine SCHLUMBERGER, modèle G 20,  
comme groupe d'épalement

## I — ETALONNAGE.

Le compteur continu cabine G 20 utilisé comme groupe d'épalement doit faire l'objet d'un étalonnage préalable sur un banc d'essais approprié. Le compteur doit être choisi pour que la courbe d'étalonnage à l'eau se situe dans une zone d'ordonnée 2 ‰ pour tout débit compris entre 40 et 80 % du débit maximal et dans une zone d'ordonnée 4 ‰ pour les débits compris entre 10 et 100 % du débit maximal.



## II — UTILISATION.

a) *coefficient de correction.*

Le compteur continu cabine G 20 est utilisé avec un coefficient de correction k

$$k = \frac{\text{volume vrai}}{\text{volume lu au compteur}}$$

qu'il conviendra de déterminer avant et après chaque séance de jaugeage à l'aide d'une jauge appropriée. Il est recommandé d'opérer avec une jauge de 1 000 litres afin d'obtenir une précision d'étalonnage de l'ordre de 1 pour mille.

Toutefois une jauge de 500 litres peut à la rigueur convenir sous réserve des précautions suivantes :

- ne pas remettre à zéro le dispositif indicateur pour éviter les erreurs de rattrapage de jeux de l'indicateur et de sa liaison au mesureur ;
- opérer sous une pression identique au départ et à l'arrivée pour éviter une erreur due au gonflement du flexible.

En raison de la forme de la courbe d'étalonnage, il est nécessaire de bien repérer le débit des essais.

b) *montage.*

Quel que soit le cas d'utilisation du compteur cabine G 20, cas mentionné dans la notice descriptive annexée à la décision d'approbation n° 75.1.01.524.1.3 du 19 février 1975 (1), le montage doit toujours garantir les principes suivants :

- Etat de remplissage complet et identique au début et à la fin de chaque opération ;
- Pas d'introduction d'air en amont de la pompe pendant les opérations de jaugeage, ce qui suppose une pression toujours positive à l'aspiration ;
- Pas de pression négative au niveau du compteur.

## III — CONTROLE PÉRIODIQUE DU COMPTEUR.

Le compteur continu cabine G 20 doit être revu périodiquement sur un banc d'essais et faire éventuellement l'objet d'une révision si la courbe d'étalonnage n'est plus satisfaisante (au sens des prescriptions du § I).

La périodicité de l'étalonnage dépend de l'utilisation du matériel. Elle peut être annuelle pour un service normal ou de deux fois par an pour un service intensif.

(1) Voir plus haut, page 105.